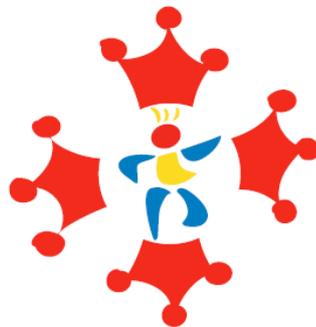


Le prochain congrès national du SNUipp-FSU se déroulera du 6 au 10 juin 2016 à Rodez



**10^{ÈME} CONGRÈS
SNUipp-FSU
DU 6 AU 10 JUIN
RODEZ - AVEYRON 2016**

Ce congrès s'organisera autour de quatre thèmes :

- 1- Transformer l'école pour combattre les inégalités ;
- 2- Organisation et fonctionnement de l'école ;
- 3- Des droits à réaffirmer et à conquérir pour les personnels ;
- 4- Quel syndicalisme pour transformer l'École, la société, pour obtenir des avancées ?

En amont du congrès national du SNUipp-FSU, l'Oise organisera son congrès départemental les 16 et 17 mai 2016.

Chaque section départementale du SNUipp-FSU organise un congrès départemental afin d'alimenter la réflexion qui fixera les orientations du syndicat pour les 3 années à venir.

Ce « quatre pages » est une publication spécifique, envoyée uniquement aux syndiqué-es du SNUipp-FSU de l'Oise. Il présente les thèmes qui seront débattus lors du congrès départemental et dont les textes vous ont été envoyés dans un supplément à « Fenêtres sur Cours », le 8 avril 2016 (gris). Vous les trouverez également sur le site du SNUipp-FSU 60.snuipp.fr.

Au vu du contexte et des enjeux de la période, il est indispensable que chaque syndiqué-e participe activement à l'élaboration du projet syndical.

Pour ce faire, participez nombreux et nombreuses à la vie de votre organisation syndicale en venant à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des syndiqué-es, préparatoire au congrès national du SNUipp-FSU qui aura lieu mardi 16 et mercredi 17 mai 2016 à Beauvais (voir ci-contre).

Depuis 2013, les politiques d'austérité, nationales comme européennes, continuent de s'abattre sur les services publics, les salariés et brisent les acquis historiques gagnés par le monde du travail. La liste des contre-réformes qui en découle est longue : code du travail, retraite,...

L'orientation économique de ce gouvernement emprunte le chemin d'un libéralisme offensif. Loin d'une alternative sociale et de la rupture, les politiques mises en place sont dans la continuité des précédentes. Si changement il y a, c'est juste celui des personnes qui les mettent en place...

Côté école, les 60 000 emplois promis ne permettront pas de réduire le nombre d'élèves par classe, de reconstruire les RASED, d'abonder suffisamment les postes de « plus de maîtres que de classes » ou de retrouver le taux de scolarisation des enfants de moins de trois ans proche de 2008. Avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et des PEDT, la

territorialisation de l'école touche de plein fouet une éducation qui n'a plus de nationale que le nom.

Et côté salaire, la revalorisation des fonctionnaires, des enseignant-es et des personnels du 1^{er} degré se fait toujours attendre. L'augmentation de 1,2% de la valeur du point d'indice ne suffit pas à compenser les pertes depuis 2010.

Face à la situation de crise économique, faut-il rappeler que seules 62 personnes détiennent autant que la moitié de la population mondiale, que cet écart se creuse tous les ans... Une autre répartition des richesses doit s'imposer.

D'autres questions interrogent aussi le syndicat car l'école n'est pas dans une bulle isolée de la société : celles des dérives sécuritaires, de l'état d'urgence et de la restriction des libertés collectives et individuelles mais également de la place des réfugiés et bien d'autres questions. .

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des syndiqué-es, préparatoire au congrès national du SNUipp-FSU aura lieu le :

**Mardi 16 mai de 9h00 à 17h00
et mercredi 17 mai de 9h00
à 12h30**

**à l'Espace Argentine (salle 60)
de Beauvais, 11 rue du Morvan**

Important : pour participer au congrès départemental il faut :

- être syndiqué au SNUipp-FSU 60
- nous envoyer une demande d'inscription (par mail en vous adressant à snu60@snuipp.fr ou par téléphone)
- demander une autorisation d'absence avec le formulaire type (voir sur 60.snuipp.fr) et la convocation que nous vous enverrons dès réception de votre demande d'inscription.

Le congrès départemental est important pour entendre la parole des syndiqué-es, échanger sur le métier, la vie syndicale... et porter ensemble nos mandats départementaux. C'est un moment important de bilan et de perspectives de notre syndicat basé sur l'écoute, le dialogue et la construction collective des syndiqués du SNUipp-FSU de l'Oise.

THÈME 1

TRANSFORMER L'ÉCOLE POUR COMBATTRE LES INÉGALITÉS

Ce thème traite des finalités de l'école, de ses contenus et des moyens pour y parvenir. Aborder ces aspects suppose de procéder à une analyse fine de la situation (bilan des trois années qui se sont écoulées depuis le dernier congrès), notamment la mise en place de la loi de refondation de l'école et plus généralement sur le projet que porte le SNUipp-FSU pour une école émancipatrice.

Faire accéder tou-te-s les élèves à un haut niveau de formation tout en réaffirmant qu'ils et elles en sont tou-te-s capables fonde le projet du SNUipp-FSU pour l'école. Ce défi ambitieux porte l'exigence d'une école pour toutes et tous, empreinte des valeurs de justice et de solidarité. Pour que tous les individus accèdent à une citoyenneté libre et éclairée qui leur permette d'agir sur le monde, l'école doit prendre en compte la diversité des élèves et leur assurer d'accéder à une culture commune fondée sur des connaissances accessibles à tou-te-s et sur l'exercice de l'esprit critique. Rompre avec les déterminismes sociaux et scolaires implique de considérer l'hétérogénéité comme un levier de réussite et non comme un obstacle et suppose une transformation en profondeur du système éducatif.

La loi de refondation censée marquer une rupture avec les politiques éducatives antérieures et annonçant la priorité au primaire, ne s'est pas suffisamment concrétisée dans le quotidien des écoles. Si la scolarisation des moins de 3 ans et le maître en plus ont ouvert de nouvelles perspectives pour l'éducation prioritaire, le nombre insuffisant de postes a laissé de côté la majorité des élèves. Sur de nombreux aspects les mesures prises restent très en deçà des attentes et des besoins : formation des enseignant-es, effectifs dans les classes, personnels spécialisés... De surcroît, la réforme des rythmes scolaires a amplifié les inégalités territoriales et dégradé les conditions de vie professionnelle et personnelle des enseignant-es sans

faire la preuve de son efficacité sur la réussite des élèves. La réforme du collège qui ne garantit pas l'égalité de l'enseignement sur tout le territoire reste très contestée.

Pour le SNUipp-FSU, la réduction de la difficulté scolaire ne peut pas être renvoyée à la seule responsabilité des élèves et de leur famille, mais doit interroger et mobiliser tout le système éducatif. Le poids des réformes successives (rythmes scolaires, handicap, programmes...) sans les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre s'est porté sur les seul-es enseignant-es qui ont vu leur charge de travail exploser. Transformer l'école implique aussi de transformer le métier d'enseignant-e. Réaffirmer qu'enseigner est un métier qui s'apprend, nécessite de faire une priorité de la formation initiale et continue des enseignant-es et que, dans ce cadre, soient prises en compte toutes les dimensions liées à la complexité du métier (pédagogiques, didactiques, sociologiques). Le travail en équipe et les liaisons interdegré doivent être pensés, reconnus et faire l'objet d'une formation explicite et de temps dédiés.

L'ambition du SNUipp-FSU pour l'école et les élèves nécessite que soit réactivé et popularisé son projet initial basé sur le « plus de maîtres que de classes » et sur le décrochage entre le temps-élèves et le temps-enseignant en s'appuyant sur l'expérience des professionnel-les de terrain, les apports de la recherche et les travaux des mouvements pédagogiques.

LES QUESTIONS QUE NOTRE CONGRÈS DÉPARTEMENTAL VA SE POSER...

- **Les effectifs par classe, les seuils** : comment prendre en compte de façon positive la diversité des élèves dans les revendications sur le nombre d'élèves par classe ? Un regard particulier doit-il être porté sur l'effectif d'une classe/d'une école qui accueille des élèves « éloignés » de la culture scolaire ou en situation de handicap ? L'obligation scolaire doit-elle être portée à trois ans ?
- **Le nouveau cycle 3 et le conseil école/collège** : Masque t-il une volonté de développer l'école du socle ? Remet-il en cause le statut et les missions des personnels ?
- **L'évaluation des élèves en maternelle et élémentaire** : quelles modalités ? Quelles finalités ?
- **Zoom « avancer vers de nouvelles organisations de l'école »** : Comment populariser les mandats portés le syndicat : comment dépasser l'équation « un maître, une classe » ? Comment articuler un projet alternatif tout en prenant en compte la réalité du terrain ? Quelles étapes pour sa mise en œuvre ?
- **Zoom « réussir la scolarisation des élèves en situation de handicap »** : Comment scolariser les enfants en situation de handicap dans les meilleures conditions possibles ? Faut-il revendiquer une double comptabilisation des élèves d'ULIS ?
- **Travail enseignant** : Les expériences d'analyse de pratique professionnelles doivent-elles être inscrites dans nos mandats ?
- **Évaluation des enseignants** : Quelle évaluation des enseignants pour transformer le métier ?
- **Formation initiale et continue** : quelles modalités de pré recrutement ? A quel niveau ? Quelle place pour le concours de recrutement (fin de L3, M1, M2) ? Quelles formes et quels contenus de formation continue ?

THÈME 2

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

Ce thème traite de ce que porte le SNUipp/FSU concernant le fonctionnement et l'organisation des écoles : le système éducatif, la direction de l'école mais aussi les métiers « non enseignants » qu'il s'agisse des personnels accompagnant les élèves en situation de handicap ou de l'aide à la direction et au fonctionnement de l'école. Cette partie traite aussi de la place de l'éducation prioritaire, des zones rurales ou bien du financement de l'école primaire et donc plus largement de la reproduction des inégalités sociales au sein de l'école. Avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaire ou encore des PEDT ce sont les liens et les relations entre l'école et ses partenaires qui sont interrogés : délégués des parents d'élèves, collectivités territoriale, associations partenaires de l'école, etc.

Dans un contexte de crise économique, l'aspiration à un service public d'éducation capable de réduire les inégalités et les fractures sociales se heurte à la politique d'austérité du gouvernement. Le chômage, la précarité, l'exclusion sociale et la pauvreté pèsent de plus en plus lourdement sur un nombre de plus en plus important d'élèves et de familles. Les phénomènes de ghettoïsation sont aujourd'hui plus forts qu'hier et une partie importante des territoires est éloignée, symboliquement ou géographiquement, de l'accès à la culture et aux services publics.

Alors que les inégalités s'accroissent, l'État doit au contraire garantir sur tout le territoire, l'égalité de l'accès à l'éducation.

L'éducation est pourtant devenue une priorité, rompant avec la politique de suppression de postes des années Sarkozy sans pour autant dégager des moyens à la hauteur des besoins. Ainsi, nous avons

pu obtenir des avancées qui vont dans le sens d'une amélioration du fonctionnement de l'école mais qui restent néanmoins très insuffisantes : éducation prioritaire, direction d'école, AESH.

Dans le même temps, la réforme des rythmes est venue perturber l'organisation scolaire en l'absence d'un cadrage national, avec une mise en œuvre de projets éducatifs de territoire qui n'arrive pas à convaincre. Malgré une priorité budgétaire, l'école souffre du manque de moyens.

Dans ce cadre, les réformes successives de l'État avec la création des grandes régions, des métropoles et les fusions de communes et d'intercommunalités engagent une remise en question du cadre national en permettant des politiques publiques différentes selon les territoires.

Tout cela se traduit par une place plus importante donnée aux collectivités dans la vie des écoles.

LES QUESTIONS QUE NOTRE CONGRÈS DÉPARTEMENTAL VA SE POSER...

- **Système éducatif** : comment les réformes territoriales impactent le fonctionnement des écoles ? Quelle limite, quelle place pour les collectivités territoriales ?
- **Direction et fonctionnement de l'école** : quelles doivent être les prérogatives du conseil des maîtres ? Quelle place et quelles responsabilités pour les adjoint-es, pour le-la directeur-trice ? Quelle revalorisation salariale pour l'ensemble des collègues en charge de la direction et du fonctionnement de l'école ? Comment prendre en compte la surcharge de travail liée à l'implantation d'un dispositif ULIS au sein de l'école ? Comment simplifier réellement les tâches des directeurs-trices ? Quelle formation initiale et continue sur ces questions ? Comment stopper les injonctions et pressions hiérarchiques ?
- **École** : y a-t-il une taille critique ?
- **Les métiers non enseignants** : quelle reconnaissance de ces nouveaux métiers ? En amont des notifications MDPH, ne serait-il pas nécessaire de mettre en place un dispositif pour accompagner l'enfant dès son entrée à l'école ? Proposons-nous la création de poste de secrétaires d'une part et d'accompagnement d'autres parts ? Doit-on envisager la mise en place d'une vie scolaire dans les écoles ? Comment lutter contre la précarité de ces métiers ? Faut-il un nouveau statut ou corps ?
- **L'éducation prioritaire** : au delà de la réforme mise en place et de la nouvelle carte, quelles sont les autres mesures qui peuvent être mises en place pour mieux prendre en compte la spécificité de l'éducation prioritaire (implantation de PEMF par exemple) ? Quels critères pour établir la cartographie des besoins ?
- **Ecole rurale** : quelle analyse établir des conventions rurales ?
- **Financement de l'école** : comment lutter contre les écarts, les inégalités dans l'attribution des crédits pédagogiques ? Quelles garanties l'État peut-il se donner pour que les communes investissent dans toutes les écoles ? Quelles contraintes ? Quel mode de financement pour le périscolaire ?
- **Relations avec les partenaires de l'école** : quels lieux, quels temps de rencontre, quel plan de formation pour la relation aux familles ? L'instance du conseil d'école est-elle appropriée ? Suffisante ?

THÈME 3 DES DROITS À RÉAFFIRMER ET À CONQUÉRIR POUR LES PERSONNELS

Depuis la rentrée 2015, le SNUipp-FSU s'est engagé dans une campagne au croisement de trois revendications essentielles pour les enseignant-es : hausse des salaires, moyens ambitieux pour transformer l'école et baisse du temps de travail.

En effet, six années de gel des salaires et l'absence de revalorisation des métiers ont considérablement dégradé le pouvoir d'achat des enseignant-es des écoles quand, dans le même temps, les conditions de travail continuaient de se dégrader. Le temps de travail dépasse les 44 heures hebdomadaires. Le cadre des 108 heures annuelles déborde et donne lieu à de multiples contrôles tatillons de la hiérarchie.

Il est donc plus que jamais nécessaire de revaloriser les traitements, les carrières et les pensions. Des améliorations sont nécessaires qui prennent appui sur la réalité dévoilée par les CHSCT et le chantier syndical autour du travail. Améliorations qui doivent très vite se concrétiser par une baisse du temps et de la charge de travail.

Conforter et améliorer les droits des personnels sont une urgence tant en termes de mobilité au sens large que d'octroi de temps partiels. Sans oublier, face à l'allongement des carrières avec des départs en retraite de plus en plus tardifs, la nécessaire amélioration des fins de carrière pour cesser progressivement l'activité professionnelle.

Les personnels précaires non-enseignant-es exerçant dans les écoles sont de plus en plus nombreux, tandis que le recours aux contractuel-les enseignant-es se développe. Améliorer leurs conditions d'emploi, de rémunération et annihiler la précarité de leur statut sont une préoccupation importante dans notre activité syndicale.

Des situations spécifiques sont également au cœur de notre engagement syndical comme la réduction des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes, la situation des retraité-es, les enseignant-es « hors de France », les PEGC et les psychologues scolaires et leur nouveau statut.

LES QUESTIONS QUE NOTRE CONGRÈS DÉPARTEMENTAL VA SE POSER...

- **Carrière** : quelles revendications porter pour les salaires, pour la réduction des écarts de rémunération, de déroulement de carrière, de montant des pensions entre les hommes et les femmes ?
- **Salaires et indemnités** : sans diminuer les rémunérations des personnels percevant des indemnités spécifiques, tout en résorbant les inégalités existantes notamment dans l'ASH, comment envisager une remise à plat de l'indemnitaire ? Comment reconnaître les des missions ou fonctions spécifiques ? En améliorant les conditions d'exercice par des allègements de service par exemple ?
- **Évaluation des enseignants** : comment la forme actuelle de l'inspection doit évoluer ? Quelle périodicité ? Comment la rendre formative ? Quelle place pour l'auto-évaluation ? Pour l'évaluation entre pairs ?
- **Temps de travail** : des allègements de service (sous le modèle de ce qui existe en REP+) peuvent-ils être envisagés pour permettre cette baisse du temps de travail ?
- **Obligations de service** : faut-il prendre en compte les 10 minutes d'accueil dans les obligations règlementaires de service (ORS) ? Comment reconnaître et rémunérer le travail invisible ?
- **108h** : faut-il conserver le cadre horaire des 108h qui peut-être considéré comme protecteur ? Faut-il revendiquer la suppression des 108h ?
- **Médecine de prévention et CHSCT** : quelles solutions pour remédier à leur insuffisance ?
- **Droits des personnels** : comment faire pour que les droits, notamment à mobilité, soient respectés sur tout le territoire ? Quelle place pour un véritable entretien de carrière sur la base du volontariat et assuré par un organisme indépendant ? Comment améliorer les fins de carrière ?
- **Métier** : comment rendre le métier attractif sur l'ensemble du territoire ? Aide au logement ? Formation ? Pré-recrutement ? Accélération de carrière ?
- **Précarité** : quelles modalités privilégier pour titulariser les enseignant-es contractuel-les ?
- **Psychologues de l'éducation** : Pré-recrutements à partir de la licence de psychologie, congé formation ? Quels moyens faut-il revendiquer pour le recrutement ?

THÈME 4 QUEL SYNDICALISME POUR TRANSFORMER L'ÉCOLE, LA SOCIÉTÉ, POUR OBTENIR DES AVANCÉES ?

texte et questions à retrouver en intégralité sur 60.snuipp.fr

Le SNUipp-FSU, avec la FSU, développe un syndicalisme de lutte et de transformation sociale progressiste à vocation majoritaire, rassembleur et unitaire afin de créer de réels rapports de force, de conquérir de nouveaux droits et d'obtenir des avancées. Cela nécessite le rétablissement des droits mis à mal (RIS, stages, SMA...).

En toute indépendance des gouvernements et mouvements politiques, il recherche l'intervention du plus grand nombre des personnels, dans leur diversité, sur les bases de valeurs progressistes. Le renouvellement des équipes militantes et leur féminisation restent des objectifs majeurs. Cela passe par la poursuite de notre investissement pour une syndicalisation

forte et le développement de la formation de tou-tes les militant-es.

Nous ne pouvons rester indifférent-es à l'aggravation des inégalités d'accès à l'emploi, au logement, à la santé, à la culture, mais aussi au développement de la précarité, la pauvreté, des discriminations notamment à caractère raciste et sexiste, qui touchent les familles de nos élèves. Il nous faut agir sur tous ces terrains pour construire de nouvelles solidarités, défendre et conquérir de nouveaux droits démocratiques et sociaux mais aussi pour une transformation de la société par la construction d'alternatives économiques, sociales et écologiques.

